



DGCA-Spedic_retours sur Doc 4 août 2020

Préparation de la rentrée dans les conservatoires et des lieux d'enseignement artistique

Éléments de réponse du Spedic relatifs au document envoyé le 4 août

Comme suite à la réunion du 9 juillet 2020 à laquelle le Spedic (Syndicat des Personnels de Direction des Conservatoires) a participé, et à l'envoi des documents déclinés - relevé de conclusions et proposition de protocole - voici nos retours dans des délais très courts de concertation et délibération.

Le Spedic reste fortement engagé dans la démarche initiée par la DGCA, facilitatrice d'une rentrée sereine dans les conservatoires pour les publics comme pour les équipes.

En conséquence le Spedic restera partie prenante de cette concertation DGCA-partenaires du secteur EAS.

Le Spedic attend de la DGCA une lecture transversale des documents interministériels de référence, qu'il saura décliner auprès de ses adhérents de manière adaptée et dans un principe de subsidiarité en relation proche avec les collectivités locales, 1ers partenaires de ces établissements.

Aussi le Spedic tient à vous alerter sur certains points cruciaux.

La transition numérique ne saurait se voir décrétée par un texte quand ni les agents de l'enseignement artistique, ni les collectivités locales ne sont prêts pour changer si brutalement leurs pratiques. Sur cette thématique, la proposition du ministère d'instituer de manière unilatérale la transmission à distance expose ces dernières à des investissements conséquents non prévus, afin d'équiper et de former le personnel pédagogique des conservatoires à ce mode de transmission et d'enseignement à distance. Qu'il s'agisse d'assurer les missions depuis leur domicile, d'équiper un nombre conséquent de salles, de développer des outils de suivi en ligne en se dotant de solutions numériques "propriétaire" afin de ne mettre personne en contradiction avec le RGPD, les étapes essentielles ne sont pas prises en considération.

S'agissant des spécialités danse et cirque, nous vous alertons très fortement sur les dangers physiques, amenant à des blessures probables, occasionnés par un suivi des élèves à travers l'outil numérique.

Le document que vous nous soumettez ne comporte pas assez de références scientifiques, omet les dispositifs d'Éducation Artistique et Culturelle et nous met en porte-à-faux avec les recommandations du ministère de l'Éducation Nationale, notamment pour les Classes à Horaires Aménagés et les Orchestres à l'École, par l'absence de prise en compte conjointe de procédures sanitaires partagées.

Le document officialisé provoquera assurément des questions et des incompréhensions du côté des équipes et des usagers de nos établissements. Par exemple comment maintenir et organiser les pratiques collectives dans nos établissements de manière différente selon qu'il s'agit d'un dispositif en partenariat de type CHA ou OAE, ou d'une pratique collective propre à l'établissement ?

C'est pourquoi la participation du Spedic à la rédaction du document DGCA restera sous la forme d'une veille active sur la cohérence des protocoles établis, en regard des missions confiées aux conservatoires par leurs collectivités locales responsables (EAS-EAC-Projets partagés avec l'EN, etc.).

Le bureau National demeure ouvert et disponible pour la poursuite de la démarche de concertation instituée, en vue d'établir davantage de repères communs utilisables et déclinables par les équipes de direction.

Et ce quelle que soit la forme choisie (documents généraux étayés et déclinés ou fiches spécifiques), prenant en compte la diversité des contraintes bâtimentaires, des réalités RH et des pratiques enseignées dans établissements en fonction des spécialités, des dispositifs pédagogiques et des partenariats.

Syndicat des Personnels de Direction des Conservatoires
Fédération Autonome de la Fonction Publique
96, rue Blanche / 75009 Paris